

N° 51/12.06 – DIRECTION DE LA JEUNESSE, SECURITE SOCIALE ET ESPACES PUBLICS

COUVALOUP 12

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

En septembre 2003, la Municipalité de Morges, inquiète de voir la pérennité du financement de Couvaloup 12 en danger, en raison du manque de soutien croissant de la part de nombreuses communes de la région, décidait la création d'un groupe de travail intercommunal, composé du Comité de l'association, des membres de l'équipe d'animation et des représentants des Autorités des communes avoisinantes. En 2004, la Commune de Morges, pour ne pas mettre en péril les activités du Centre et permettre une négociation sereine avec ses partenaires, avait exceptionnellement accepté de compenser les 30'000 francs manquants, tout en oeuvrant à la régionalisation durable de Couvaloup 12.

Dans un premier temps, ce groupe s'est attaché à mieux comprendre le fonctionnement du Centre et la pertinence de son activité en faveur de la jeunesse de la région morgienne. Il s'est également intéressé à connaître la provenance des usagers. Une enquête réalisée d'octobre 2003 à avril 2004 ainsi qu'une tenue à jour régulière de la provenance des jeunes a permis de valider la pertinence d'œuvrer pour une politique de la jeunesse à l'échelle régionale. En effet, selon les décomptes actuels, 32% des usagers sont domiciliés dans les communes environnantes à Morges.

Le résultat positif de ces démarches a conduit le groupe de travail à élaborer une convention de partenariat entre les communes avoisinantes et Couvaloup 12. Cette convention instaure un Conseil des représentants des communes comme un organe à part entière, prévu par les nouveaux statuts de l'association. Ce Conseil, composé de 7 à 11 membres, nommés pour trois ans par l'Assemblée générale, représente les communes participant au financement de l'association. Il est chargé d'examiner les projets de budgets établis par le comité et de donner son approbation préalable en vue de son adoption par l'assemblée générale. Cette manière de procéder instaure un climat de confiance et de dialogue entre partenaires et rassure les communes sur la hauteur de leur engagement financier. La convention fixe également le mode de répartition financière au pro rata du nombre d'habitants par commune, modalisé en fonction de l'éloignement kilométrique depuis Morges.

En mai 2006, les 37 communes concernées ont reçu un exemplaire de la convention ainsi qu'une lettre explicative les invitant à s'engager financièrement et solidairement en vue d'une politique de partenariat régionale en faveur de la jeunesse.

En juillet 2006, ce sont alors 24 communes qui se sont fermement engagées dans ce partenariat et sept qui soutiennent financièrement mais hors convention l'association.

Les six communes restantes refusent actuellement d'entrer en matière.

Outre le financement assuré par la ville de Morges pour un montant annuel de 260'000 francs, le résultat du co-financement des communes partenaires s'élève à 55'263 francs soit un montant légèrement supérieur à nos attentes. Si toutes les communes s'engageaient pleinement, le Centre bénéficierait d'une subvention totale de 83'410 francs.

Le Comité de l'association a au reste décidé de rencontrer les six communes réfractaires pour tenter de les convaincre. Aussi, il n'est pas exclu que le nombre de signataires évolue à la hausse dans les prochains mois.

La Municipalité de Morges se réjouit aujourd'hui du travail de fond qui a été réalisé et de l'engagement de la région en faveur du Centre de Couvaloup 12.

Par ailleurs, après la crise que le Centre a traversée l'an dernier, l'équipe d'animation a changé, le comité s'est mobilisé pour rétablir des modalités de fonctionnement et pour regagner plus de confiance et de crédibilité.

Ainsi, le Centre va bien mieux. Du mois d'août 2005 à ce jour, 434 jeunes se sont intéressés à ses activités et 3'679 passages au Centre ont été enregistrés.

En plus des heures d'ouverture et d'accueil des jeunes dans le Centre, des activités variées sont organisées, des ateliers sont mis sur pied et des projets nés de l'initiative des jeunes peuvent être garantis. Les activités sont multiples et profitent aussi bien directement aux jeunes qu'elles se tournent vers l'élaboration d'une politique de la jeunesse comprenant des aspects préventifs, participatifs ou menés en partenariat avec les autres institutions concernées par les questions liées à la jeunesse.

C'est dans ce sens que nous saluons l'issue favorable des négociations régionales qui permettent d'assurer le financement du Centre à long terme, stabilité permettant de déployer l'action en faveur des jeunes. Que chacun soit ici remercié de son engagement.

Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 novembre 2006.

le syndic

le secrétaire

E. Voruz

G. Stella